


Pour le paiement des impôts, des factures publiques locales et des amendes

Dans les centres des Finances publiques du Rhône

A partir du 1^{er} juin 2022, paiement uniquement par carte bancaire



Chez un buraliste partenaire

Si votre document comporte un QRcode 
et la mention « *payable auprès d'un buraliste* »
Paiement en espèces ou par carte bancaire



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés
sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite :



Sur internet :

- impôts : www.impots.gouv.fr 

- factures publiques locales : www.payfip.gouv.fr 

- amendes : amendes.gouv.fr 